

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS des 1er et 6 de chaque mois et se paient d'avance. LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES trois mois 5 fr. six mois 9 fr. un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr. six mois 11 fr. un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclamations... 50 c. M. Havar, rue J.-J. Rousseau, 8. M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 4 Décembre 1875

Après avoir tenu, mercredi, une séance sans grand intérêt, l'Assemblée nationale a nommé jeudi dans ses bureaux la commission chargée d'examiner la proposition de M. Bardoux et celle de M. de Clercq relatives à la dissolution.

La discussion dans les bureaux a été courte et peu importante.

Des deux côtés, du reste, on est d'accord sur la nécessité d'une dissolution prochaine.

Les dates proposées déjà seront légèrement modifiées. — La gauche voudrait que l'élection des 75 sénateurs fût fixée au 9 décembre. La séparation de l'Assemblée au 15 décembre; l'élection des députés municipaux au 9 janvier; l'élection des sénateurs au 23 janvier; celle des députés au 20 février et enfin la réunion des nouvelles chambres au 28 février.

M. Buffet a fait observer que les élections de ballottage devaient avoir lieu avant la réunion des deux chambres et s'est également prononcé contre l'idée d'insérer dans le projet la date de l'élection des 75 sénateurs, comme étant une simple question d'ordre du jour de la Chambre.

On parle d'une proposition de M. Target tendant à mettre à l'ordre du jour de lundi l'élection des 75 sénateurs. L'assemblée procéderait chaque jour à un tour de scrutin, au commencement de la séance, jusqu'à ce qu'il y eût 75 élus. On dément les bruits de division dans l'extrême droite. Tout ce groupe, sauf peut-être deux ou trois membres, votera la liste des 75 sénateurs qui sera arrêtée avec le centre droit, si toutefois l'on parvient à s'entendre complètement. Il est à remarquer que deux membres seulement de l'extrême droite (MM. de Francilien et de la Rochette), ont voté contre la loi électorale. Les négociations des cheu-légères avec le centre droit sont en très-bonne voie; on s'est mis d'accord dès le 1er jour sur le principe que chaque groupe de droite aurait droit à un nombre de sièges sénatoriaux proportionnel à l'effectif des voix qu'il apporterait à la liste commune. Il reste encore deux difficultés à régler: l'une concernant les bonapartistes et l'autre relative aux garanties à fournir de part et d'autre pour la sincérité du vote. La seconde de ces questions paraît de beaucoup la plus difficile à résoudre, mais on ne désespère pas d'y arriver.

Quant à une entente du centre droit avec les gauches, il n'en a jamais été question. Le groupe Lavergne qui cherche bientôt depuis quinze jours à rapprocher les deux centres, paraît à bout d'efforts. On croit de plus en plus qu'il se divisera. Il se réunira demain pour entendre le compte-rendu des pourparlers que son bureau a eu successivement avec le bureau du centre droit et celui du centre gauche.

Revue des Journaux

Soleil.

Le parti bonapartiste met en pratique le précepte d'un révolutionnaire fameux: « De l'audace, de l'audace, et encore de l'audace. » Quelques concessions qu'on lui fasse, il s'empresse d'en demander de plus considérables. Dans une séance récente de l'Assemblée nationale, M. le vice-président du conseil avait fait appel, pour les prochaines élections générales, à l'union conservatrice. Les bonapartistes se sont naturellement considérés comme ayant une place marquée dans cette union. C'était déjà bien beau. Aujourd'hui cela ne leur suffit pas. Ils veulent former à eux seuls l'union conservatrice. C'est du moins ce que l'Ordre déclare, d'un ton bautain, au Figaro qui avait voulu mettre en pratique le programme de M. Buffet:

Que nous votions et que nous encouragions nos amis à voter pour MM. Savary, d'Hussonville, Lambert, Sainte-Croix, Bocher, d'Audiffret-Pasquier qui se sont montrés nos plus injustes insulteurs et nos plus perfides persécuteurs, cela nous paraît impossible: ces messieurs ont prétendu que nous étions des hommes de désordre: ils ont fait la république contre nous avec la bande à Gambetta: qu'ils s'adressent à Gambetta et à sa bande.

Cette déclaration ne nous étonne pas: nous nous y attendions. Elle ne nous afflige pas: nous aimons les situations nettes. Nous n'avons rien fait pour la provoquer; mais nous sommes charmés qu'elle ait été faite. Elle éclairera peut-être ceux qui persistent à croire que les bonapartistes militants, les vrais bonapartistes, les bonapartistes représentés par l'Ordre et le Pays peuvent prendre place aux élections générales dans les rangs de l'armée conservatrice. Nous devons encore signaler une autre prétention de ce parti. Il ne permet pas aux fonctionnaires de conserver des relations même de simple courtoisie, avec les princes d'Orléans. L'Ordre s'explique à cet égard avec une parfaite netteté. Dans un article écrit spécialement à l'adresse de M. le vice-président du conseil, ce journal veut bien reconnaître que les dernières déclarations de M. Buffet sont satisfaisantes; mais il s'empresse d'ajouter que le manque d'accord entre le langage officiel de M. le vice-président du conseil et l'attitude de ses agents, entretient des doutes sérieux dans les esprits et enlève aux déclarations du gouvernement l'autorité qui, en ce moment surtout lui est nécessaire.

M. Buffet a un mérite extrêmement précieux chez un homme de gouvernement: il sait dé-

fendre ses agents. Nous sommes convaincus que dans la circonstance présente, il donnera une nouvelle preuve de cette très louable et très rare qualité. Il y va de la dignité de ses agents comme de la sienne.

L'Ordre va jusqu'à dire:

Nous sommes donc réduits à supposer que certains préfets n'obéissent pas à M. le ministre de l'intérieur ou que, se sentant protégés par ailleurs, ils le trahissent.

Nous espérons que cette dénonciation aura auprès de M. Buffet le succès qu'elle mérite, c'est-à-dire qu'elle soulèvera dans sa conscience d'honnête homme un mouvement d'indignation et de mépris.

Journal de Paris.

Décidément les partis ne changent pas. Aujourd'hui, comme en 1840, le gouvernement français se trouve en présence d'hommes qui voudraient qu'on se jetât dans une guerre européenne à propos de l'Égypte. Que reproche-t-on en effet à notre ministre des affaires étrangères, dans certains journaux? On lui reproche de n'avoir pas empêché l'achat, par l'Angleterre, des actions du canal de Suez appartenant au vice-roi d'Égypte. Or, comment le duc Decazes aurait-il pu mettre obstacle à une pareille transaction? En envoyant à l'Angleterre une note comminatoire. Et si le cabinet anglais n'avait pas tenu compte de cette note, il fallait évidemment reculer ou faire la guerre. Nous étions placés entre une lâcheté et une folie.

Mais, dit-on, il y avait un autre moyen d'élever cet affaire au gouvernement anglais. Nous n'avions qu'à la faire nous-mêmes. Pourquoi M. Buffet et M. le duc Decazes n'ont-ils pas pris les devants sur M. Disraëli et sur lord Derby? Pourquoi? Pour plusieurs raisons, dont une seule suffit amplement à justifier la réserve du gouvernement français dans cette affaire.

Supposons un instant que vendredi dernier, au lieu d'apprendre que l'achat des actions avait été fait par le gouvernement anglais, on eût appris que le même marché avait été conclu par notre gouvernement, et demandons-nous ce qui serait arrivé. D'abord en Europe il se serait trouvé quelqu'un pour dénoncer à tous les cabinets l'insatiable ambition de la France. Il se serait trouvé quelqu'un pour démontrer à l'Angleterre et à la Russie qu'elles avaient eu grand tort, au printemps dernier, de nous défendre contre les projets de guerre dont nous étions menacés. Nous aurions perdu, en un jour, tout le fruit de la sagesse dont nous avons fait preuve depuis quatre ans. On aurait excité contre nous la jalousie de toutes les puissances, et une fois que nous aurions été complètement isolés, privés de toutes les sympathies que nous avons eu le bonheur de reconquérir, un beau matin, nous nous serions réveillés en recevant un ultimatum bientôt suivi d'une déclaration de la guerre.

A l'intérieur, l'effet aurait-il été beaucoup plus heureux? Bien naïf sont ceux qui le croient. Nous ne sommes pas en Angleterre. Nous ne sommes pas dans un pays où toutes les divisions de parti disparaissent lorsqu'il s'agit d'un intérêt national. M. Disraëli et lord Derby, pour avoir acheté les actions du canal de Suez, reçoivent les félicitations de toute la presse, même de la presse opposante. M. Buffet

et M. le duc Decazes, au lendemain d'une semblable transaction, auraient été en butte aux plus odieux soupçons et aux plus indignes attaques. On aurait commencé par les accuser d'avoir gagné des millions sur cette affaire. Na-t-on pas lancé il y a quelque temps, contre le duc Decazes, des insinuations de cette dégoûtante nature? N'avait-t-on pas débité précédemment cent contes absurdes et ignobles sur le duc de Broglie?

Y a-t-il un seul homme d'Etat, en France, qui puisse servir les intérêts de son pays sans être immédiatement traîné dans la boue par des pamphlétaires de bas étage? On nous dira qu'on peut mépriser la calomnie. Pas toujours, malheureusement; car la calomnie n'atteint pas seulement l'homme d'Etat contre lequel elle est dirigée; elle compromet parfois les intérêts nationaux qu'il est chargé de défendre. Elle crée dans le public une prévention défavorable aux projets qu'il élabore, aux entreprises qu'il poursuit, aux résultats qu'il obtient. Cela est vrai surtout en matière de politique extérieure. On ne peut pas faire de grandes choses, on ne peut pas même faire des choses utiles à l'étranger si l'on ne se sent pas soutenu par la confiance de son pays. Cette confiance ne doit certainement pas être donnée à la légère; mais quand on l'a conquise par de sérieux services, quand on a fait ses preuves de sagesse, d'habileté, de dévouement aux intérêts nationaux, on a le droit de ne pas être frappé dans sa situation morale, atteint dans son crédit politique, par des appréciations sans valeur et des accusations sans fondement.

Informations

Il est certain maintenant que la discussion du projet de loi sur la levée de l'état de siège donnera lieu à de très-vifs débats.

Les gauches veulent en effet soulever à ce sujet non-seulement la question relative à l'interdiction dont on a frappé les réunions privées, mais encore faire revenir la Chambre sur la manifestation bonapartiste qui a eu lieu dernièrement à Belleville et obliger ainsi M. Buffet à faire des déclarations plus précises au sujet de la politique que le Gouvernement entend suivre, pendant la période électorale, à l'égard du parti de l'Appel au peuple.

(Moniteur universel).

Le prince Gortschakoff, se trouvant de passage à Berlin, a eu une entrevue avec le prince de Bismark.

Le chancelier russe a ensuite rendu visite au prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg. Le prince de Bismark a été reçu à quatre heures par l'empereur. Le chancelier Gortschakoff a été reçu également par l'empereur, le lendemain.

L'héritier du duc de Modène, l'archiduc François-Ferdinand, fils de l'archiduc Charles-Louis, âgé de douze ans, ne pourra recueillir l'héritage qu'à la condition d'ajouter à son nom celui « d'Esle ».

grassière grisâtre. Quelques fragments de poterie samienne ornés de riches dessins en relief portent des signatures de potiers connus pendant la belle époque romaine. Aussi la commission pense que les fours découverts doivent être de cette époque. Parmi les objets divers recueillis, se trouvent un disque en argent de 0 m. 37 de diamètre, 2 meules, une statuette en terre cuite et diverses pièces de monnaie.

M. Baudel lit la partie de l'histoire de l'Université de Cahors relative au XVI^e siècle. A cette époque, brillèrent comme professeurs distingués et célèbres juristes: Rebuffe, Grégoire Toulousain, Cujas, Roaldès, Govea. Les statuts furent réformés par suite du relâchement des mœurs des étudiants. On institua le collège de Quercy où se donnait l'instruction secondaire. Les fatales discordes de la fin du siècle et les guerres de religion nuisirent beaucoup à l'Université.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier au soir dans la maison Gombault, rue Fénélon, à Cahors; de prompts secours l'ont presque aussitôt éteint; les pertes sont insignifiantes.

Par décret du Président de la République, en date du 26 novembre 1875, les agrégés pourvus d'un emploi dans les lycées, pourront être, quel que soit leur âge, nommés dans ces établissements professeurs, à titre provisoire. Ils jouiront, en cette qualité, de la totalité des émoluments attachés à leur emploi. Nul ne pourra être nommé professeur titulaire avant l'âge de 25 ans accomplis et s'il ne compte cinq années d'exercice dans l'enseignement public.

Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 1^{er} janvier 1876.

On lit dans l'Univers :

Nous recevons d'une source très autorisée la note suivante :

Il est recommandé aux personnes charitables de ne pas acheter de billets de loterie envoyés de l'Angleterre pour un asile en faveur des réfugiés allemands exilés, ou pour une œuvre semblable, à moins qu'il n'y ait des preuves incontestables de l'authenticité de la susdite loterie.

Un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône ordonne la fermeture d'un cercle de Marseille, connu sous le nom de « cercle de la Belle-de-Mai », et qui était devenu un centre de réunions politiques.

Par délibération, en date du 22 novembre courant, le conseil de l'ordre des avocats, près la cour d'appel de Toulouse, a désigné parmi ses membres trois commissaires chargés de s'entendre avec les délégués de la cour d'appel de Toulouse, du conseil municipal de la même ville et ceux du Conseil général de la Haute-Garonne, à l'effet d'opérer la translation à Toulouse, des cendres du grand avocat Romiguières, qui reposent au cimetière Montmartre, à Paris, où il est mort en 1847.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Judi matin, à l'audience du tribunal correctionnel de Montauban, comparait le fameux Narcisse, sous l'inculpation d'évasion et de bris de prison. Son attitude a été des plus mauvaises; et au lieu de répondre aux questions du président, ce prévenu s'est répandu en invectives et en injures grossières contre les magistrats. Le tribunal a ordonné son expulsion de la salle, et, jugeant en flagrant délit d'outrage à l'audience, a condamné Narcisse, vu l'état de récidive, à 10 ans d'emprisonnement.

De plus, le tribunal a prononcé contre le prévenu 12 mois de prison pour le délit d'évasion. Narcisse, doit en outre, comparaître aux prochaines assises, sous l'inculpation de vol qualifié commis depuis son évasion.

Le Bien public de Tarbes nous apporte la nouvelle d'un violent incendie qui a occasionné la mort de trois personnes.

Nous reproduisons en entier ce récit émouvant :

« Vers minuit et demi, des personnes qui passaient sur la place Maubourguet, à Tarbes, aperçurent de la fumée qui sortait à travers les volets de la devanture du petit magasin d'épicerie tenu par M. Barrère, sa femme et sa fille.

Elles s'approchèrent et virent à travers les jointures des volets une grande flamme qui serpentait dans le magasin; elles n'entendaient d'autre bruit que le pétitement du feu. Elles frappèrent à coups redoublés en criant : *Au feu! au feu!* Personne ne répondit, on enfonça la devanture; immédiatement la flamme sortit avec impétuosité en léchant la fenêtre du premier étage.

« L'alarme fut donnée, les voisins se réveillèrent en sursaut et essayèrent de porter des secours; mais il était impossible de passer par le magasin, la seule issue possible : ce n'était qu'une immense fournaise. On se préoccupa immédiatement de la famille Barrère qui couchait dans une chambre, malheureusement au-dessus du magasin. Comment lui porter secours? Impossible de placer des échelles sur la maison, la flamme atteignait au dehors une hauteur considérable. Les voisins, affolés, songeaient à leur sûreté, et personne au dehors ne connaissait familièrement l'état des lieux de l'habitation.

« On trouva un mur attenant à la maison; c'est par cette ouverture qu'on put sauver le malheureux Barrère, qui était dans un état tel, qu'il ne put donner aucun renseignement. Qu'étaient devenues les femmes? Elles sont sorties, disent les uns; elles y sont encore, disent les autres; et, pendant ce temps, le feu prenait des proportions effrayantes. Quelques minutes après, le plafond et la toiture s'effondraient au milieu d'un foyer ardent, en faisant jaillir des myriades d'étincelles. Tout était fini, les secours étaient inutiles; il n'y avait qu'à faire la part du feu.

« Quand on put visiter les décombres, on trouva les corps de trois femmes entièrement carbonisés! A peine cette nouvelle fut-elle connue du public qu'un immense cri de douleur se fit entendre. La désolation était partout, tout le monde pleurait, on n'entendait que des plaintes et des gémissements.

« Que s'était-il donc passé pendant qu'on essayait de porter des secours? Voici la version la plus accréditée :

« Vers une heure, il y avait déjà longtemps que le feu consumait le magasin. La femme Barrère entendit des verres éclater avec des petits bruits secs et cristallins; elle ouvrit une trappe qui servait à faire passer les pains de sucre; une immense flamme passa par cette ouverture en atteignant le lit où se trouvaient deux jeunes filles. Affolées, elles s'enfouirent au fond de la chambre, mais là, le feu vint encore les trouver; elles se réfugièrent au fond de la maison, dans une petite cour de 2 ou 3 mètres carrés et couverte en planches.

« Barrère et un locataire vinrent les y trouver, mais le feu arrivait comme une trainée de poudre; il fallait fuir. Un escalier conduisant à une grange séparait la cour; elles montèrent immédiatement et firent passer par une ouverture qui se trouvait sur le toit premièrement les hommes qui étaient infirmes. Quand leur tour arriva, elles s'aperçurent qu'elles étaient à moitié nues, elles voulurent prendre quelques vêtements : d'autres disent qu'elles voulurent aller chercher de l'argent et des valeurs pour une somme assez grande. A ce moment, Barrère, qui venait d'atteindre le toit, entendit un grand cri, le bruit de la chute de la toiture, puis, plus rien!

« La famille Barrère était estimée de tous. M^{me} Barrère était une femme laborieuse et d'une grande bonté; sa fille était une belle personne qui n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année; active, énergique, elle secondait sa mère avec une rare intelligence. L'autre jeune fille était une amie d'enfance, elle était de Séméac; elle venait tous les jours de marché aider la famille Barrère pour servir les clients. Elle devait se marier dans une dizaine de jours. Elle n'avait que vingt et un ans.

« L'enterrement des trois malheureuses victimes a eu lieu. Jamais on n'a vu de cérémonie plus imposante et plus navrante à la fois. Plus de 3,000 personnes y assistaient; le maire, des membres du conseil municipal, toute la population du Marcalieu, où la famille Barrère jouit d'une grande estime, une grande partie de la ville et de la commune de Séméac.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 novembre au 4 décembre 1875.

Naissances.

- Delpach, Calixte-Charles, naturel, rue St-James.
- Pouzergues, Victor-Louis, rue du Pont Valentré.
- Calvet, Anne-Augustine, rue de la Liberté.
- Cazes, Eloi, rue St-James.
- Guitard, Marie-Louise, rue du Château.
- Lafage, Paul, rue du Château.
- Pignères, Abel-Louis-Antoine, rue Nationale.
- Farge, Amédée-Jean, rue Valentré.

Décès.

- Labro, Anne, propriétaire, 68 ans, Vve Delmas,

rue St-Urcisse.

- Lafage, Françoise, charc., 56 ans, rue des Remparts.
- Bonnafous, Joseph, boul., 54 ans, (ue Nationale).
- Serves, Louis, 15 jours, rue Nationale.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Opérations du mois de novembre 1875.

Avoir des déposants au 31 octobre.....	316,262 93
Montant des versements pendant le mois de novembre.....	7,386 »
Montant des remboursements.....	9,809 67
Différence en faveur des versements..	2,423 67
Avoir des déposants au 30 novembre	313,839 26

Certifié exact :

Cahors, le 30 novembre 1875.

Le Trésorier,

Signé : DELFOUR.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

DATE.	JOURS	FÊTES	FOIRES.
5	Diman.	s Sabbas.	
6	Lundi.	s Nicolas.	Issendolus, Uzech-des-Oules, Lalbenque.
7	Mardi.	s Ambroise.	Marmiac, Junies (les), Fraysinet, Cuzance.
8	Mercur.	Im. Concep.	Lacapelle-M., St-Chamarand.
9	Jeudi.	se Léocadie.	Mauroux, Sauzet, Saint-Clair, Vers.
10	Vend.	T. de la s ^c C.	Castelfranc, Cajarc, Latronquièr.
11	Samedi.	s Damase.	Cahors, St-Projet.

Lunaisons du mois de Décembre.

- ☉ P. Q. le 6, à 2 h. 5 du matin.
- ☽ P. L. le 12, à 7 h. 53 du soir.
- ☉ D. Q. le 19, à 3 h. 5 du soir.
- ☽ N. L. le 27, à 7 h. 13 du soir.

Périgée, le 12. — Apogée, le 25.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

Nous complétons les renseignements donnés plus haut sur l'affaire Paul de Cassagnac.

La chambre des mises en accusation de la Cour de Paris a ordonné la mise en prévention et le renvoi devant la Cour d'assises de la Seine de M. Piel, gérant du journal le *Pays*; de M. Tarbé des Sablons, gérant du journal le *Gaulois*, et de M. Paul de Cassagnac, pour la publication du discours prononcé par ce dernier dans la salle Graffard du boulevard Mémilmontant.

MM. Piel et Tarbé des Sablons sont prévenus de trois délits : 1^o excitation à la haine et au mépris du gouvernement; 2^o apologie de faits qualifiés crimes et délits par la loi; 3^o attaque contre le respect dû aux lois. M. de Cassagnac est prévenu de complicité des mêmes délits.

Cette affaire, dont le jour n'est pas définitivement arrêté, viendra devant la deuxième section.

M. le procureur général doit porter la parole.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 3 décembre 1875.

On croit que les élections législatives seront fixées au 13 février.

Une lettre de M. Haussmann dément l'assertion du *Figaro* d'après laquelle il poserait sa candidature au Sénat dans les Alpes-Maritimes ou ailleurs.

On mande de Madrid que M. Canovas est nommé président du Conseil des ministres, M. Calderon Collantés ministre des affaires étran-

gères, M. Herrera ministre de la justice, M. Toreno ministre des travaux publics.

A Londres, le ministère de la guerre publiera prochainement un projet complet de mobilisation de l'armée en cas de guerre.

Versailles, 3 décembre, 5 h. soir.

La commission chargée d'examiner les propositions de dissolution a élu M. Ancel président et M. Dubreuil de St-Germain secrétaire.

Versailles, 4 décembre, 10 h. matin.

Le gouvernement continue de se tenir absolument en dehors de tous les pourparlers relatifs à l'élection des 75 sénateurs. Peut-être si cette élection se faisait trop attendre usera-t-il de son influence à la dernière heure pour hâter le résultat final, mais là se bornerait son intervention, et elle aurait uniquement pour but de sauvegarder le prestige et la dignité de la chambre que des scrutins stériles et trop prolongés ne pourraient que diminuer sensiblement.

Paris, 4 décembre, 4 h. 10 m. soir.

Hier l'Assemblée a décidé la mise à l'ordre du jour pour lundi de la discussion du projet relatif à la réforme judiciaire en Egypte.

On prévoit un grave débat par suite des récents événements.

Des pièces diplomatiques très-importantes ont été distribuées hier à l'Assemblée.

Il résulte de la dernière pièce communiquée, que le Gouvernement anglais est prêt à accepter un arrangement qui mettrait le canal de Suez sous la direction d'un syndicat international.

Bourse de Paris.

Paris, 4 décembre 1875.

Rente 3 p. %.....	66.47 1/2
— 4 1/2 p. %.....	96.00
— 5 p. %.....	104.20

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Sommaire du 3 décembre 1875. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (suite). — Le roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — La chasse aux sauvages, par M. S.-W. Cozzens. — Chronique théâtrale, par A. Balathier-Bragelonne. — Le juré récalcitrant. — Par-ci, par-là. — Petite gazette des tribunaux. — Bulletin. — Clé du dernier rébus. — Chronique de la mode.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 778^e livraison, (4 décembre 1875). Texte : Tlemcen, par M. E. de Lorral, 1875. Texte et dessins inédits. Quatorze Dessins de A. de Bar, Th. Weber, P. Sellier, P. Fritel, Ph. Benoist, J. Moynet et H. Clergel. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 157^e livraison (4 décembre 1875). — TEXTE : Le bonheur de Françoise, par M^{me} Colomb. — Le testament de M. de Meslay, par Albert Lévy. — L'éléphant, par E. Lesbazeilles. — Les îles à guano, par L. d'Elne. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Le rêve d'un misanthrope, par Marie Maréchal.

Dessins de A. Marie, Riou, Castelli, etc. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
 « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.
 « L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS
 (5^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 29, Paris.
 DIRECTEUR-PROPRÉTAIRE : CH. DUVAL, OFFICIER RETRAITÉ
 Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.
 Parait chaque dimanche. — Liste des anciens tirages.
 Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
 ABONNEMENTS : **3 FR. PAR AN.**
 Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
 L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau PORTEFEUILLE FINANCIER avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.
 On peut chez les mêmes intermédiaires procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

Voyageur

On demande pour le placement d'un nouveau genre de Corset breveté et sans concurrence, un représentant à la Commission, voyageant avec cheval et voiture et ayant une clientèle en mercerie, à Cahors et aux environs.
 « La collection peut à la rigueur, ne se composer que de 6 échantillons environ, d'un volume insignifiant représentant une valeur de 25 fr. et pesant approximativement 2 kilos. »
 Très forte remise. — On peut se faire facilement de 8 à 10,000 francs par an.
 Utile de se présenter si l'on ne peut offrir les meilleures références.
 S'adresser aux initiales C. G. T., poste-restante à Troyes (Aube) A-franchir.

A VENDRE

UNE PAIRE DE Juments Bretonnes LÉGÈRES POUR LA VOITURE
 S'adresser au Bureau du Journal.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MAIRIE de CAHORS OCTROI DE CAHORS

2^e Affiche.
 Il sera procédé, le 20 décembre 1875, jour de LUNDI, à 2 heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la ville de Cahors, pour une année, commençant le 1^{er} janvier 1876, et finissant le 31 décembre 1876.
 Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, les sucres et les cafés.
 La première mise à prix est fixée à cent vingt mille francs (120,000 fr.) en sus des charges.
 On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au Préfet.
 Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire, sous peine de résiliation et de tous dommages et intérêts.
 Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui seront commerçants de quelques-uns des objets compris au tarif.
 Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.
 L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.
 En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 10 novembre 1875.
 Le Maire, PAUL CANGARDEL.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.
AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.
 Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

Avis au Clergé

Les Encens de la *Catholicité* vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.
 On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

1 Franc L'ÉCLAIREUR FINANCIER 1 Franc
 par AN par AN
 RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS LISTES DE TOUTS LES TIRAGES
 Bureaux 45, RUE VIVIENNE, 45, Paris
 Demandez un Numéro d'essai, il est envoyé gratuitement

LE JOURNAL DU DIMANCHE.
 Recueil Littéraire et Illustré
 paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.
 ABONNEMENTS :
Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.
Trente-quatre volumes sont en vente
 Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
 id. — pour les Départements..... fr.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE
 de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)



AVIS
 La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.
 Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.
 Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.
 Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure, — France.)
 Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

MALADIES de POITRINE
 PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES
 succès certain, guérison rapide par le
GRESSON B. DUPUY
 Remède infaillible contre les MALADIES CHRONIQUES ; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS.
 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50
 Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
 Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.
 Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{re} de comestibles

LA NATIONALE
 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
 Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
 ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE
 Fonds de garantie : 121 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.
MM. ADMINISTRATEURS :
La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans ;
Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France ;
Moreau (Frédéric), Négociant, Cens^r de la Banque de France ;
Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et Co, Banquier ;
Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France ;
André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France ;
De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France ;
Rothschild (le baron Gustave de), Banquier ;
Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et Co, Banquier ;
Clausse (Gustave), Propriétaire, de la Banque de France ;
Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France ;
Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'État ;
Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France ;
Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.
MM. CENSEURS :
Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change ;
Le Lasseur, de la Maison Périer frères et Co, Banquier ;
Bourceret (Ante), Propriétaire.
PRÉSIDENT HONORAIRE
M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.
DIRECTEUR
M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
 Participation dans les bénéfices de la C^{ie}.
 Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
 Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... **28,107,916 fr.**
 Arrérages payés aux Rentiers..... **129,628,201 fr.**
 Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... **11,358,052 fr.**
 S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.